



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général aux affaires départementales
Bureau de l'aménagement de l'espace**

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE D'OLORON-SAINTE-MARIE

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2024/BAE/002 du 08 février 2024, il sera procédé à une enquête publique, **du lundi 18 mars 2024 à 09h00 au jeudi 18 avril 2024 à 17h30 inclus**, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LABORDE, en vue de renouveler l'autorisation d'exploiter une carrière de calcaire, section F parcelles 530, 531, 532, 533, sur la commune d'Oloron-Sainte-Marie (64400).

Ce dossier comporte une étude d'impact. Les responsables du projet sont messieurs Guy et Francis LABORDE, présidents de la société LABORDE.

L'activité projetée est soumise à autorisation par référence à la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement suivante:

- **2510-1**: exploitation de carrière. (**Production maximale commercialisée : 250 000 t/an**).

Le siège d'enquête est la commune d'Oloron-Sainte-Marie (64400).

M. Michel DABADIE, directeur départemental de l'ANPE en retraite, a été désigné par la présidente du tribunal administratif de Pau en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public lors de ses permanences à la mairie d'Oloron-Sainte-Marie aux jours et heures suivants :

- **le lundi 18 mars 2024 de 09h à 12h**
- **le mercredi 27 mars 2024 de 09h à 12h**
- **le mardi 09 avril 2024 de 14h30 à 17h30**
- **le jeudi 18 avril 2024 de 14h30 à 17h30**

La demande, le dossier d'enquête, l'étude d'impact, et l'étude de danger seront consultables :

Sur support papier :

- **en mairie d'Oloron-Sainte-Marie**, aux jours et heures d'ouverture au public: du lundi au vendredi, de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Sur support informatique :

- **sur le site internet des services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques** :
www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr – page accueil – enquêtes publiques – en cours.

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête soit :

- sur le registre d'enquête disponible à la mairie d'Oloron-Sainte-Marie ;
- par courrier électronique, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse :
pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr ;

– par courrier postal, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie d'Oloron-Sainte Marie : 2 place Clémenceau 64400 Oloron-Sainte-Marie

Toute observation et proposition, courrier postal ou courrier électronique, réceptionnée après le 18 avril 2024 à 17h30 ne pourra pas être prise en considération par le commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie d'Oloron-Sainte-Marie, à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ainsi que sur le site internet des services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques (www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr - page d'accueil - rubriques enquêtes publiques – closes).

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Fait à Pau, le 8 février 2024

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
La secrétaire générale adjointe



Joëlle GRAS